

Nr: 127

Le bourgmestre de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, Région de Bruxelles-Capitale, certifie que le règlement du conseil communal

daté(e) du 16/12/2024

et ayant pour objet le renouvellement et modification du règlement-taxe sur les distributeurs de carburants, de lubrifiants et d'autres énergies.

a été publié(e), conformément à l'article 112 de la nouvelle loi communale,

le 19/12/2024

A Woluwe-Saint-Lambert, le 19/12/2024

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,



Nr: 128

De burgemeester van de gemeente Sint-Lambrechts-Woluwe, Brussels

Hoofdstedelijk Gewest, bevestigt dat het reglement